

1985

LES AMIS DU LITTORAL ARÉSIEN

7, boulevard Javal - 33740 ARÈS
Tél. 56 60 22 26 C.C.P. 1 325-89 M Bordeaux

Association loi 1901 - Publié au J.O. du 31 octobre 1973 et agréée par M. le Préfet de la Gironde le 24-2-78
au titre du code de l'urbanisme et de la loi du 10-7-76 sur la protection de la nature, avec compétence géographique Arès, Lège, Andernos.

BULLETIN D'INFORMATION N° 9 - MAI 1985

COTISATIONS

Membre actif 30 F
Membre BIENFAITEUR
à partir de 50 F

*MERCI à tous nos amis de se
mettre à jour et de nous-envoyer de
nouveaux adhérents.*

L'ASSOCIATION A POUR BUT :

— De prendre toutes initiatives et d'entreprendre toutes actions propres à améliorer l'environnement du Littoral Arésien et celui des Communes avoisinantes, et propres à assurer une qualité de vie en progrès et des possibilités de développement culturel, aux personnes fréquentant cette région : résidents permanents, résidents occasionnels et touristes de passage.

— De se saisir des problèmes posés par l'habitat, la sécurité sur les plages, la navigation en général tant professionnelle que de plaisance, la sécurité sur les routes avoisinantes, les nuisances de tous ordres, la protection de la jeunesse sur les plans matériel, physique et moral.

— De faire en sorte qu'il ne soit pas porté atteinte, par des mesures abusives ou par négligence, au charme et à la beauté de la région.

— D'apporter son concours aux administrations, aux organismes professionnels et autres associations intéressées, afin de faciliter les études, élaborer des solutions et contribuer à la mise en œuvre de celles-ci.

CHRONIQUE... DU PASSÉ

ÉDITORIAL

par Madame A. Lesca-Seigne

Si la France est la patrie des monuments historiques, le pays de Buch en serait totalement dépourvu d'après les guides touristiques, hormis un monument de sables mobiles même pas centenaire, la dune du Pilat ! Les érudits locaux savent toutefois que d'autres monuments, en terre, plus anciens et chargés de légende, sont conservés sur nos côtes ou le long de nos ruisseaux. Ils portent le nom évocateur de « Truc de la Sorcière », « Pujaut de la Potence », « Castéra »... Certains d'entre eux se sont hérissés au Moyen Age de palissades ; de tours de guet en bois ou en pierre, ce sont les mottes féodales dont il ne reste qu'un toponyme attaché à une butte plus ou moins isolée par un fossé marécageux.

On oublie presque toujours qu'Andernos possède un monument antique exceptionnel au pied de l'église moderne. Il a livré une inscription chrétienne du V^e siècle après J.-C. mentionnant le nom d'un évêque boien, aussi fut-il interprété comme une des premières basiliques chrétiennes d'Aquitaine.

Son plan est clair : une nef de onze mètres de large s'étire depuis la plage parallèlement à la façade sud de l'église sur plus de vingt mètres de long. Deux absides semi-circulaires concentriques la prolongent, séparées par un couloir de quatre mètres de large, toutes deux étant contrebutées par cinq puissants contreforts.

Lorsqu'on compare l'état présent des ruines d'Andernos au site gallo-romain de Lamothe de Biganos fouillé à peu près à la même époque et dans les mêmes conditions, actuellement livré aux ronces et aux fouilleurs clandestins, on ne peut qu'admirer la clairvoyance et la force de caractère des Andernosiens qui, de M. David à M. Dumas, se sont donné les moyens de préserver ce monument dans l'hostilité ou l'indifférence générale pour les « générations futures » que nous sommes.

Les murs de ce monument gallo-romain furent dégagés à 1,50 m sous le niveau de la place quand on désaffecta un cimetière entourant l'église dont les tombes les plus anciennes dataient du XIII^e siècle : trois sarcophages médiévaux ont d'ailleurs été laissés sur place. Quant aux bijoux (bagues en bronze et monnaies) recueillis sur les morts, ils sont exposés au musée de la Villa David. Une partie de ce cimetière avait déjà été fouillée à l'occasion des travaux d'implantation d'un nouveau clocher au nord de l'église puisque les ouvriers avaient mis au jour une crypte (datant de Henri IV), et des catacombes.

C'est dans les années 1850, lorsque la municipalité voulut aménager le front de mer — le long de l'actuel boulevard de la Plage — que les découvertes les plus sensationnelles avaient eu lieu : sur près de 150 mètres de long, des constructions romaines en pierre bien appareillée probablement édifiées dès les premiers siècles de notre ère. Hélas, le monument ne fit l'objet d'aucune étude archéologique, d'aucun relevé architectural ; de plus ces vestiges ne bénéficièrent pas de la présence d'un maire éclairé et soucieux de la protection du patrimoine comme le fut M^{gr} David en 1910. Ils furent entièrement démontés et revendus pierre à pierre. Seuls en ont réchappé les énormes blocs d'architecture présentés au milieu de la nef, le fragment de statue colossale d'un Jupiter exposé au musée, et le beau chapiteau corinthien sculpté en calcaire. Ils donnent une idée du monument public (ou du sanctuaire) détruit pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, et des trésors intacts enfouis dans le sous-sol andernosien sur le reste du front de mer, jusqu'à la baie de Saint-Brice. Leur position à 2 mètres sous terre leur a permis d'échapper jusqu'à présent aux profanations de tous ordres. Nous avons la responsabilité de ce patrimoine caché, ce qui justifierait le classement du site dans sa totalité.

ET LE RETOUR A L'ACTUALITÉ

Notre association en est à sa douzième année... Elle ne cesse de s'affirmer et compte maintenant plus de 350 adhérents.

Dans le cours de l'année 1984, plus de *cinquante nouveaux adhérents d'ANDERNOS* sont venus nous rejoindre !

Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue, et remercions les amis qui nous ont procuré leur adhésion.

NOS PRÉOCCUPATIONS CULTURELLES

LES LUNDIS ARÉSIENS 1984

Ci-dessous les conférences données sous ce titre en 1984 dans la salle municipale de la rue Brémontier, gracieusement mise à notre disposition par M. le Maire d'Arès :

- Le 16 juillet, par Mlle CASSOU-MOUNAT, professeur à l'Université de Bordeaux III, LA VILLE D'HIVER D'ARCACHON.
- Le 23 juillet, par M. le Docteur A. PORCHER, LA CONQUÊTE DU FAR-WEST PAR LE RAIL.
- Le 30 juillet, par M. Pierre BARRÈRE, professeur à l'Université de Bordeaux III, VOYAGE AUX SOURCES DU NIL.
- Le 6 août, par M. Charles LAFARGUE, HISTOIRE DU CAP HORN ET DES CAP-HORNIERS.
- Le 13 août, par M. Jacques SEIGNE, chef de mission en Jordanie, IMAGES DU PROCHE-ORIENT ANTIQUE.
- Le 20 août, par M. Jacques CLÉMENS, maître-assistant d'histoire, AVANT LE NUCLÉAIRE... TROGLODYTES POUR SURVIVRE.
- Le 27 août, par M. le Professeur BARJOU, VOYAGE AU PAYS DES OUZBEKS.

L'EXPOSITION PERMANENTE DE LA VILLE D'ANDERNOS A LA MAISON LOUIS DAVID

Dans le cadre de nos préoccupations culturelles, nous ne pouvons omettre de mentionner ici le plaisir qu'a éprouvé notre président M. PLOUX, invité comme représentant de notre Association le 11 mai 1985 à l'inauguration officielle par M. le Maire PERUSAT de l'exposition permanente de la ville d'Andernos à la maison Louis David.

en présence de M. Jean DUMAS, invité d'honneur et principal artisan de cette belle réalisation à laquelle notre éditorial fait écho. M. Bernard EYMERI, conseiller municipal, doit être particulièrement remercié et félicité pour avoir mené à bien l'aboutissement de ce projet.

Ce musée est ouvert les jeudis et samedis de 14 h à 19 h, mais, pendant le mois de juillet et août, il sera ouvert tous les après-midi, avec possibilité, en outre, d'organiser des visites commentées sur rendez-vous (à prendre avec le syndicat d'initiative, avenue du Général-de-Gaulle, tél. 82 02 95).

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Au titre de ce deuxième volet de nos préoccupations, nous nous devons de citer des réalisations heureuses :

Piste cyclable Arès-Andernos. Cet ouvrage est maintenant achevé jusqu'à la route du Ferret. On peut maintenant aller à bicyclette en toute sécurité jusqu'à la forêt domaniale et à l'Océan.

Il reste à obtenir que son accès soit interdit aux engins motorisés. Cela exige que l'assiette de la piste, qui est encore propriété privée du département, soit transférée au domaine public (car les gendarmes ne peuvent intervenir sur le domaine privé). Les formalités nécessaires sont en cours, et l'on est surpris du temps que cela demande.

L'administration projette de prolonger cette piste cyclable entre Andernos et la gare de Taussat dans un très proche avenir.

Un nouvel espace vert à Arès. Ça n'est qu'un début, qui prouve que nos vœux ont été entendus, et nous en sommes très heureux. Il s'agit de l'aménagement du quartier de la gare jusqu'à ces derniers temps laissé à l'abandon, comme un dépotoir sans nom, parce qu'il appartenait au département donc soustrait à la gestion municipale. Aujourd'hui, grâce à un bail de longue durée, la ville en fait un square public. Des arbres sont plantés, des massifs sont créés et complantés. Un peu de patience sans doute et nous aurons là un parc attrayant.

Un seul souhait : que la liaison routière par l'allée du Stade et par la rue Jean-Templier avec le complexe (1 000 clubs, salle municipale du 3^e âge, stade, école maternelle, tennis, etc.) ne soit pas abandonnée.

Ce square continue la politique d'espaces verts de la ville d'Arès et complète heureusement les plantations de Saint-Brice qui donnent entière satisfaction.

Avancement des P.O.S. Nous ne parlerons pas des P.O.S. de Lège (Lège Nord et Lège Sud) qui sont approuvés depuis longtemps. On peut les consulter à la mairie.

Le P.O.S. d'Arès a été approuvé par le Conseil municipal de cette commune en octobre 1984. Le consulter à la mairie. S'il donne satisfaction à un certain nombre de demandes formulées lors de l'enquête publique : en particulier, au sujet de la bande de 30 mètres en bordure du Bassin qui bénéficie d'un assouplissement sensible, et de la propriété Albiac limitrophe du Cirès, primitivement classée en I.N.D., c'est-à-dire totalement inconstructible, et qui désormais pourra recevoir des constructions d'un type spécial vers la route d'Andernos, il maintient l'intention d'élargir la route Arès-Andernos, et la rue du 14-Juillet (entre la route d'Andernos et la rue des Baigneurs), qui sont des voies départementales, et de créer une voie nouvelle transversale entre la route d'Andernos et le boulevard Javal, qui traverserait le camping « le Pot de Résine ».

Ces élargissements ou créations de voies créent des servitudes aux dépens des propriétaires riverains, qui, s'ils le veulent, peuvent se prévaloir de la loi 76-1285 du 31 décembre 1976 pour mettre en demeure « la collectivité ou service public au bénéfice desquels le terrain a été réservé, qu'il soit procédé à son acquisition dans un délai de deux ans à compter du jour de la demande ».

Le P.O.S. d'Andernos n'est pas encore approuvé. Il est en passe de l'être très prochainement (avant l'été sous doute). En attendant, les textes qui s'appliquent sont :

- le règlement national : art. R.III.1 à R.III.27 du Code de l'urbanisme ;
- des articles L. III 1 et 2 du Code de l'urbanisme.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1984

Elle s'est tenue le 23 août, salle du 1 000 Clubs devant 191 adhérents présents ou représentés, avec la participation de M. Christian RAYMOND, maire d'Arès, qui a accepté de se joindre au bureau, en présence de M. BONAT, adjoint au maire d'Andernos, chargé par ce dernier de le représenter.

Rapport moral du président : l'association est restée fidèle à ses objectifs et joue le rôle d'une modeste « courroie de transmission » entre le public et les administrations, dans le but de *collaborer et de faire du travail utile*.

Passant rapidement en revue les activités de la commission culturelle et de la commission « Urbanisme et Environnement », le rapport s'attache surtout à la commission « Sécurité » qui, devant la médiocrité des résultats obtenus à ce jour, a décidé cette année de changer de méthode en créant un *groupe de travail informel* avec la participation de MM. PERRIÈRE, maire délégué d'Arès, chargé de la voirie, DEBIEN, ingénieur D.D.E. en fonction à Lège, SAILHAN, ingénieur D.D.E. en retraite, MOULIN, délégué à Arès de la Prévention routière. Une réunion à la mairie d'Arès a permis en une heure d'examiner les principaux problèmes et points chauds, et les moyens d'y remédier. Donc des échanges très utiles. La formule a paru bonne et les participants ont convenu de se revoir de la même manière.

Rapport moral adopté à l'unanimité. Ensuite lecture du rapport financier du trésorier, M. GUICHENEY, adopté à l'unanimité.

On passe enfin au dépouillement des réponses faites par nos adhérents au questionnaire joint à la convocation à la présente assemblée. Travail énorme qui a pris en compte 50 réponses, réparties en 20 rubriques, qui ne peuvent être détaillées ici, travail qui a été pris très au sérieux par les édiles présents. Les débats ont été menés magistralement par notre ami M. le doyen PAPY. On retiendra essentiellement les très nombreux problèmes de sécurité routière, de voirie et d'accès aux plages, de nuisances (bruits, chiens errants, etc.) et de police en général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. L'assemblée a renouvelé le tiers sortant et élu en plus à l'unanimité à notre conseil : M. le docteur Christian de CHORIVIT, conseiller municipal d'Andernos, qui sera notre représentant local à Andernos.

Notre conseil est désormais ainsi constitué :

- MM. A. PLOUX, président,
- R. DUBOURG, vice-président,
- J. RAUZET, secrétaire,
- R. GUICHENEY, trésorier.
- Mmes DUBET, QUADRIO, VAUTRIN.
- Mlle BADET.
- MM. R. BIDONDO, P. BOMPIERRE,
- D^r DE CHORIVIT, LABONTÉ-MICAS
- et L. PAPY.